



Pays de **Saint-Malo**

PÊCHE AU BAR.

« Un sentiment d'injustice » pour les plaisanciers



Vendredi 9, une table ronde a permis de faire le point à propos de l'interdiction par l'Europe du prélèvement du bar pour la plaisance.

Vendredi 9 mars, dans le cadre de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers, le comité départemental d'Ille et Vilaine FNPP a organisé une table ronde au siège de l'association des pêcheurs plaisanciers du littoral cancalais, à propos de l'interdiction par l'Europe du prélèvement du bar pour la plaisance au-dessus du 48e parallèle.

« Malgré les protestations diverses, l'intervention des membres du gouvernement et des Fédérations, nous nous mobilisons afin que l'Europe modifie sa décision, souligne le président, Alain Thérêt. Nous subissons de plein fouet cette décision parce que les règles de prélèvement n'ont pas été respectées. Nous aurions souhaité rester sur une solution équitable dans l'immédiat à un 1 bar par jour. Les professionnels, hors de la période de repos biologique, ont un

quota de prise de bar, mais pour nous plaisanciers, c'est zéro bar, et cela manque un peu d'harmonisation ».

Les pêcheurs plaisanciers font remarquer que les critères avancés ne leur semblent pas fondés. Ils déclarent que le prélèvement de la plaisance est faible et de moins de 10 bars pendant une saison, pour un pêcheur.

Privilégier un carnet de prélèvement

« Si, cette année, la bataille est peut-être perdue, nous pensons qu'elle n'a pas été inutile. Soyons vigilants pour 2019, où il faut absolument que soit pris la décision de mettre en place un carnet de prélèvement pour les espèces sensibles, comme le préconisait notre Fédération, depuis plusieurs années, cette solution serait mieux adaptée à la pêche de plaisance ».

En 2018, avec l'adoption du moratoire total sur le bar au-dessus du 48°, parallèle, les plaisanciers estiment qu'ils sont une fois de plus les otages d'un

mauvais équilibre de répartition des espèces sensibles.

Tous les présidents d'associations du Département sont unanimes sur le sujet avec « un sentiment d'injustice vis-à-vis des professionnels. La pêche plaisance ne nuit pas, comme on le laisse entendre. Un bateau sort en moyenne une à deux fois par semaine, et encore, si les conditions météo le permettent, contrairement aux professionnels qui sont à la pêche au bar tous les jours ».

Le président de la FNPP a rencontré le ministre, Stéphane Travert, qui prend en charge cette requête auprès du conseil de l'Europe. Les quatre députés de la Manche, du Calvados et d'Ille et Vilaine se sont associés à ce soutien. Le député de la circonscription, Gilles Lurton, a également soutenu le dossier auprès du premier ministre, Edouard Philippe, à l'Assemblée nationale. « Nous espérons que les membres du Conseil de l'Europe reviendront sur leur décision ».